ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 57587

Texte de la question

M Jean-Marc Nesme attire l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur les problemes rencontres par les chirurgiens-dentistes. Une convention nationale a ete signee en 1991 entre les trois caisses d'assurance maladie et la Confederation nationale des syndicats dentaires. Depuis cette date cette convention n'a pas ete approuvee par le Gouvernement. Dans l'interet de la perennite de la politique contractuelle, l'evolution des tarifs opposables doit se faire en fonction des couts reels des actes concernes. Retarder plus avant l'approbation de la convention et de son annexe tarifaire, ainsi que des modifications proposees par la commission permanente de la nomenclature, ne se justifie en aucune maniere et expose a la generalisation des depassements des tarifs conventionnels. En effet il n'est point de contrat qui puisse imposer durablement des tarifs aussi divergents de la realite des couts. Afin d'assurer la poursuite de la politique conventionnelle et de permettre l'acces de tous aux soins conservatoires qui representent la modernite en ce domaine de l'art dentaire, il lui demande d'approuver la convention nationale signee entre les caisses d'assurance maladie et la confederation des syndicats dentaires.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement n'a pas pu approuver le texte conventionnel signe par les caisses nationales d'assurance maladie et la confederation nationale des syndicats dentaires en janvier 1991, en raison du niveau juge excessif des revalorisations tarifaires qu'il comportait et de l'absence de toute avancee sur les problemes lies a la transparence des prix et des pratiques en matiere de protheses dentaires et d'orthopedie dento-faciale. Par ailleurs, le projet de convention ne comportait aucune disposition relative a la maitrise de l'evolution des depenses de l'assurance maladie dans ce secteur, en recul sur ce point par rapport aux textes conventionnels elabores dans les autres secteurs.

Données clés

Auteur : M. Nesme Jean-Marc
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57587
Rubrique : Securite sociale
Ministère interrogé : santé et action humanitaire
Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2101